TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN
---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---

**DECRET N° 2000-79 DU 21 FEVRIER 2000**

Portant approbation du budget prévisionnel de l'Institut géographique national (ING) pour l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**
**CHEF DE L'ETAT,**
**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;

VU le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances et de l'économie ;

VU le décret n° 98-477 du 15 octobre 1998 portant approbation des statuts de l'Institut géographique national (IGN) ;

Sur rapport du ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 février 2000,

**D E C R E T E** :

**Article 1er**. – Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Institut géographique national (IGN) pour l'exercice 2000, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2**.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 février 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU**. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

**Bruno AMOUSSOU**.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

**Abdoulaye BIO-TCHANE**.-

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

**Luc Marie-Constant GNACADJA**.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MEHU 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-